

N° 03

Séance du 06 avril 2021

OBJET :

**MARCHÉ DE
TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT
DE VOIRIES :
PROGRAMME
VOIRIE
1ER SEMESTRE 2021
ET
TRAVAUX
D'ENROBÉS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 6 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Carole TAVITIAN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, David SARRY par Michèle COMBE-MOULINS, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Colette FERRAND, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, René FRANÇON à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Christophe BAZILE, Alain LAURENDON à Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210406-20210406_CC_D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021



à Olivier GAULIN, François MATHEVET à Carole TAVITIAN, Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET et Bernard TRANCHANT à Philippe PEYRARD

Absents excusés : André GACHET, Christelle MASSON, Pascal ROCHE,

Secrétaire de séance : GAY André

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	109
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière de voirie,

Considérant le besoin de réaliser des travaux d'aménagement de voiries portant sur le programme voirie du 1er semestre 2021 et des travaux d'enrobés sur le territoire de Loire Forez agglomération, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Ce programme permettra la réalisation de divers travaux préparatoires et de couche de roulement sur les voiries d'intérêt communautaire.

Les critères de jugement des offres, validés par la commission d'appel d'offres, sont le prix des prestations (70 %) et la valeur technique (30 %).

Les prestations sont réparties en quatre lots définis ci-après :

N° lot	Montant estimatif du DQE
01 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Chalmazel-Jeansagnière, Sauvain, Saint-Just-en-Bas, Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Sixte et Cezay	205 000 € HT
02 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Bard, Ecotay-l'Olme et Roche-en-Forez	130 000 € HT
03 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Soleymieux, Saint-Jean-Soleymieux et Gumières	100 000 € HT
04 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Apinac, Estivareilles, Merle-Leignec et Montarcher	170 000 € HT

La commission d'appel d'offres se réunira pour avis.

Compte tenu de l'agenda des conseils communautaires et afin de ne pas retarder l'exécution de ces marchés, il est proposé au conseil communautaire :

- de compléter les délégations accordées au Président en matière de signature de marchés publics, en l'autorisant à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes qui auront été proposées par la commission d'appel d'offres dans la limite des montants indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants du marché.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- complète les délégations accordées au Président en matière de signature de marchés publics, en l'autorisant à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes qui auront été proposées par la commission d'appel d'offres dans la limite des montants indiqués ci-dessus ;
- autorise le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 06 avril 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*